



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

PROFIALIS
298 Grande Voie
25340 - CLERVAL - France

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la
prévention des pertes de granulés de plastiques
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 21/09/2026
Date originale : 22/09/2023

Attestation n°: 223-2023-000210-FR

Date : 22/09/2023

Affaire n°: 19333879

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





ALPHAPRO

Synthèse de l'audit de prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI)

Conformément aux dispositions de l'article R. 541-48-2 du Code de l'environnement (décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés plastiques industriels dans l'environnement), notre entreprise met à disposition du public la synthèse des conclusions de son audit réglementaire de conformité.

1. Informations générales

- **Nom de l'entreprise** : ALPHAPRO
- **Statut de conformité** : Certifié conforme
- **Date d'audit** : 29/07/2026

2. Principaux points forts constatés

L'audit a mis en évidence des points forts solides concernant l'organisation de notre entreprise, et notamment :

- **Mise à jour régulière** : Actualisation constante et rigoureuse de l'ensemble de nos procédures de gestion et de prévention.
- **Qualité des contrôles** : Performance et efficacité de nos processus de contrôles internes pour détecter toute anomalie.

3. Actions d'amélioration continue

Afin de maintenir notre objectif de performance environnementale et de prévention des risques, nous avons renforcé nos plans d'action sur les axes suivants :

- **Opérations de dépotage** : Optimisation et sécurisation continue des phases de déchargement et de manipulation des matières.
- **Formation du personnel** : Accompagnement et sensibilisation continue de nos équipes aux bonnes pratiques de prévention.

Notre engagement : ALPHAPRO s'engage activement pour la protection de l'environnement en veillant au strict confinement des granulés plastiques sur l'ensemble de sa chaîne logistique.

AlphaPro Groupe SAS — Z.I. DE L'AUBRÉE 72300 SABLÉ-SUR-SARTHE — FRANCE
S.A.S. au capital de 10 650 000 € Siren 309 745 891 — RCS Le Mans — APE 2221 Z — TVA (VAT) FR 92 309 745 891